



## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC.

### LOT N°01 AMENAGEMENTS EXTERIEURS.

## **AVENANT N°1**

### **A Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : Entreprise COLAS, Agence de Gap, Les Cheminants, 05 230 La Bâtie neuve.

Date d'effet : 30/04/2014

Durée : 14 mois à compter de la notification.

### **B Objet de l'avenant**

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- La cuve à fioul de l'ancienne installation ayant été découverte sous l'emplacement de la grue, il a été nécessaire de l'enlever : Nettoyage, dégazage, terrassement, dépose et évacuation de la cuve, remblaiement en tout venant compacté par couches.
- Suite à une erreur de calcul de pente, les eaux de pluie doivent être pour partie infiltrées dans un puits perdu et pour partie acheminées plus loin que prévu. Les tranchées et fourreaux des réseaux secs n'étaient pas prévus dans le marché.
- Travaux devenus inutiles suite à la modification du système d'évacuation des eaux pluviales, cf. ci-dessus :
- Création de canalisations sous chemin piéton
- Création de caniveaux et cunette

**C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de 16 411 € H.T, ce qui correspond à 11,11% du montant initial H.T du marché (147 735,33 € H.T).

**D Justification de l'avenant**

Correction d'erreurs du maître d'œuvre dans la définition du besoin à satisfaire.

**E Signatures**

A, le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC.

### LOT N°02 DEMOLITIONS - MAÇONNERIE.

## AVENANT N°1

### A Renseignements relatifs au marché

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : Entreprise SOCALP, Centre Commercial Sud, 05100 Briançon.

Date d'effet : 30/04/2014

Durée : 14 mois à compter de la notification.

### B Objet de l'avenant

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- Travaux en découverte suite à la dépose des faux-plafonds : Les aciers des poutres bétons existantes sont partiellement à nu et doivent être protégés par enrobage pour la pérennité de l'ouvrage pour que le plancher puisse prétendre au CF ½ h.
- Reprise de l'escalier d'accès au sous-sol trop dégradé lors de la démolition pour être conservé en l'état

### C Economie générale de l'avenant

Le présent avenant est d'un montant de 14 494,77 € H.T, ce qui correspond à 3.30 % du montant initial H.T du marché (439 000,00 € H.T).

### D Justification de l'avenant

- Demande expresse du bureau de contrôle. Compte tenu des circonstances, cet aléa peut être qualifié de sujétion technique imprévue.
- Nécessaire correction d'erreur du maître d'œuvre dans la définition des besoins à satisfaire

**E Signatures**

A,

le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC.

### LOT N°03 CHARPENTE - OSSATURE BOIS - COUVERTURE.

## AVENANT N°1

### A Renseignements relatifs au marché

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : Entreprise AMC, Les Hodouls 05600 Saint Crépin.

Date d'effet : 30/04/2014

Durée : 14 mois à compter de la notification.

### B Objet de l'avenant

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- Complexe du plancher bois en R+1 du musée : Fourniture et pose de plots zoom réglables en hauteur de 35 cm au lieu de 20 cm comme prévu au marché

- Pose d'une bâche de protection de la charpente en attente de la pose du bac acier et des panneaux photovoltaïques rendue obligatoire par le décalage de l'intervention de la pose de la toiture solaire

- Prestations non réalisées :

- Pré-cadres bois en 3 plis mélèze en tableaux et linteaux des murs ossature bois (Prestation prévue en doublon dans le lot 5 – Menuiseries)
- - 3,3m<sup>2</sup> de poteaux 18/18 sur le plancher bois du porche d'entrée.

**C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de 184,81 € H.T, ce qui correspond à 0.08 % du montant initial H.T du marché (219 000 € H.T).

**D Justification de l'avenant**

- Complexe du plancher bois en R+1 du musée : Fourniture et pose de plots zoom réglables en hauteur de 35 cm au lieu de 20 cm comme prévu au marché : Découverte de la différence de niveau lors de la dépose de l'étanchéité de toiture. Compte tenu des circonstances, cet aléa peut être qualifié de sujétion technique imprévue.

- Pose d'une bâche de protection de la charpente en attente de la pose du bac acier et des panneaux photovoltaïques rendue obligatoire par le décalage de l'intervention de la pose de la toiture solaire, effectuée dans le cadre d'un marché extérieur à l'opération, menée sous l'égide d'un autre maître d'ouvrage (SEM SEVE). Compte tenu des circonstances, cet aléa peut être qualifié de sujétion technique imprévue.

- Prestations non réalisées : Corrections d'erreurs de la maîtrise d'œuvre dans la définition du besoin à satisfaire.

**E Signatures**

A, le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC.

### LOT N°04 ETANCHEITE.

## **AVENANT N°1**

### **A Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : Entreprise PIC FRERES, 4, Rue des Arts, 05330 Saint Chaffrey.

Date d'effet : 30/04/2014

Durée : 14 mois à compter de la notification.

### **B Objet de l'avenant**

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- Suppression du poste 04.1.8 : Couvertine Alu laqué
- Suppression du poste 04.3.1 : Cuvelage intérieur de la fosse d'ascenseur

### **C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de - 3 214,65 € H.T, ce qui correspond à -7.07 % du montant initial H.T du marché (45 442,65 € H.T).

### **D Justification de l'avenant**

- Suppression du poste 04.1.8 couverture Alu laqué (Erreur DCE : doublon avec le lot Menuiserie métallique)
- Suppression du poste 04.3.1 cuvelage intérieur de la fosse d'ascenseur (Erreur DCE : doublon avec le lot ascenseur)

Corrections d'erreurs de la maîtrise d'œuvre dans la définition du besoin à satisfaire.

### **E Signatures**

A, le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC**

### **LOT N°5 (MENUISERIES INTERIEURES)**

#### **AVENANT N°1**

##### **A Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : MENUISERIE DE LA TOUR, ZA de la Tour 05100 Villard Saint Pancrace.

Date d'effet : 08/08/2014

Durée : 12 mois à compter de la notification.

##### **B Objet de l'avenant**

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- Remplacement des stores motorisés par des stores manuels (Prévus au DCE mais non réalisés compte tenu de la vocation de l'hébergement)
- Suppression d'un ensemble vitré en imposte (transformation d'une salle de réunion en salle de projection)
- Ajout d'une porte coupe-feu entre le silo et le couloir R-1, et d'une trappe coupe-feu pour l'accès aux combles

##### **C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de - 10 659,05 € H.T, ce qui correspond à -5.47 % du montant initial H.T du marché (202 958,82 € H.T).

**D Justification de l'avenant**

- Remplacement des stores motorisés par des stores manuels : prévus au DCE mais non réalisés compte tenu de la vocation de l'hébergement : Correction d'erreurs de la maîtrise d'oeuvre dans la définition des besoins à satisfaire ;
- Suppression d'un ensemble vitré en imposte (transformation d'une salle de réunion en salle de projection) : Demande du maître d'ouvrage.
- Ajout d'une porte coupe-feu entre le silo et le couloir R-1, et d'une trappe coupe-feu pour l'accès aux combles : Demande expresse du contrôleur technique : Correction d'erreurs de la maîtrise d'oeuvre dans la définition des besoins à satisfaire.

**E Signatures**

A, le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC**

### **LOT N°6 (CLOISONS - FAUX-PLAFONDS - ISOLATION)**

#### **AVENANT N°1**

##### **A Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : AC-TEC, Les Barons, Les Savoyons 05400 Furmeyer.

Date d'effet : 30/04/2014

Durée : 14 mois à compter de la notification.

##### **B Objet de l'avenant**

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- Après enlèvement des revêtements, certains plafonds et murs du RdC et 1er étage de l'hébergement se sont révélés trop abimés pour recevoir la peinture. D'où la nécessité de les recouvrir de plaques de plâtre BA13.
- Au niveau des combles, renforcement coupe-feu entre hébergement et musée par doublage de la cloison prévue.
- Suppression des faux plafonds BA 13 hors zone CF et WC (zones non visibles)
- Remplacement des dalles Color'all par des dalles Rockfon dans les WC et vestiaires

##### **C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de 6 294 € H.T, ce qui correspond à 3.89 % du montant initial H.T du marché (161 648,30 € H.T).

### **D Justification de l'avenant**

- Après enlèvement des revêtements, certains plafonds et murs du RdC et 1er étage de l'hébergement se sont révélés trop abimés pour recevoir la peinture. D'où la nécessité de les recouvrir de plaques de plâtre BA13. Compte tenu des circonstances, cet aléa peut être qualifié de sujétion technique imprévue.
- Au niveau des combles, renforcement coupe-feu entre hébergement et musée par doublage de la cloison prévue. Demande expresse du contrôleur technique : Correction d'erreurs de la maîtrise d'oeuvre dans la définition des besoins à satisfaire.
- Suppression des faux plafonds BA 13 hors zone CF et WC (zones non visibles) : Correction d'erreurs de la maîtrise d'oeuvre dans la définition des besoins à satisfaire.
- Remplacement des dalles Color'all par des dalles Rockfon dans les WC et vestiaires : Correction d'erreurs de la maîtrise d'oeuvre dans la définition des besoins à satisfaire.

### **E Signatures**

A, le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC.

### LOT N°07 CARRELAGES - SOLS SOUPLES - FAÏENCES

## **AVENANT N°1**

### **A Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : Entreprise CAVEGLIA & MARCHETTO, 91 Bis Avenue d'Embrun, 05000 Gap.

Date d'effet : 30/04/2014

Durée : 14 mois à compter de la notification.

### **B Objet de l'avenant**

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- Pose de carrelage et sol souple en zone musée
- Suppression des plinthes à gorges
- Raccordement avec le carrelage existant

### **C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de 2 383,26 € H.T, ce qui correspond à 1,84% du montant initial H.T du marché (129 224,73 € H.T).

**D Justification de l'avenant**

- Suppression des plinthes à gorges (intégrées dans les cloisons isothermes à la charge du Lot n°15 - doublon) : Corrections d'erreurs de la maîtrise d'œuvre dans la définition du besoin à satisfaire.

- Pose de carrelage et sol souple en zone musée : Corrections d'erreurs de la maîtrise d'œuvre dans la définition du besoin à satisfaire.

**E Signatures**

A,

le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC.

### LOT N°08 METALLERIE

### AVENANT N°1

#### **A Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : Entreprise ESCLAPEZ, ZI les Iscles 04140 Seyne les Alpes

Date d'effet : 05/05/2014

Durée : 14 mois à compter de la notification.

#### **B Objet de l'avenant**

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

Fourniture et pose de garde-corps rampants en acier laqué, suppression de caillebotis, suppression d'un grill de suspension de luminaires dans le musée :

- garde-corps escaliers mezzanine
- garde-corps fenêtre chambre 6 sur mezzanine
- grille caillebotis accès au sous-sol (déplacement au niveau hébergement voir ci-dessous)
- Suppression d'une grille caillebotis hébergement
- Suppression grille caillebotis accès extérieur au silo
- Suppression trappe verticale accès au silo extérieur
- Suppression d'une structure métallique formant grill de suspension luminaires musée

#### **C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de – 8 047,50 € HT , ce qui correspond à -4,31% du montant initial H.T du marché (186 631,10 € H.T).

### **D Justification de l'avenant**

Corrections d'erreurs de la maîtrise d'œuvre dans la définition du besoin à satisfaire.

### **E Signatures**

A, le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC.

### LOT N°10 PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VMC

## **AVENANT N°1**

### **A Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : Entreprise ALPES SANITHERM, Avenue de Marseille, 05110 La Saulce

Date d'effet : 08/08/2014

Durée : 12 mois à compter de la notification.

### **B Objet de l'avenant**

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

Travaux en moins-value:

- Tubes fonte EP, séparatif (remplacé par du PVC – voir ci-dessous)
- Aérateur à membrane, Conduit hotte : système VMC optimisé (voir ci-dessous)
- réseaux EU, E, EV sous dallage
- volet de désenfumage

Travaux en plus-value :

- dépose matériel chaufferie (devait initialement être réalisé par le MO)
- pompe de relevage (oubli DCE)
- EP PVC, reprise réseau sous dallage, ventilation chute
- Flocage réseau VMC, clapet coupe-feu, volet de surpression, registre motorisé

- conduit hotte en façade

### **C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de - 2 752,57 € H.T, ce qui correspond à -0,73% du montant initial H.T du marché (375 000 € H.T).

### **D Justification de l'avenant**

Corrections d'erreurs de la maîtrise d'œuvre dans la définition du besoin à satisfaire.

### **E Signatures**

A, le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC**

### **LOT N°11 (ELECTRCITE)**

### **AVENANT N°1**

#### **A Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : COFELY INEO, 35 Route de la Justice 05000 Gap.

Date d'effet : 08/08/2014

Durée : 12 mois à compter de la notification.

#### **B Objet de l'avenant**

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- Modification des éclairages de la partie muséale, prises supplémentaires dans les bureaux
- Modification des éclairages et prises dans la partie hébergement suite à la conception du mobilier, ajout de prises triphasées dans la cuisine, alimentation d'une pompe de relevage,
- Déplacement baie SSI (correction d'erreurs de la maîtrise d'œuvre dans la définition des besoins à satisfaire.), connexion d'une porte ventouse asservie au SSI
- Pose d'un variateur de lumière (demande du maître d'ouvrage)
- Equipement électrique et sécurité d'un local de rangement de plus de 4 m<sup>2</sup> (oubli du maître d'œuvre)

#### **C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de 4 685,52 € H.T, ce qui correspond à 2.36 % du montant initial H.T du marché (198 238,17 € H.T).

### **D Justification de l'avenant**

- Modification des éclairages de la partie muséale, prises supplémentaires dans les bureaux :  
Demande du maître d'ouvrage.

- Modification des éclairages et prises dans la partie hébergement suite à la conception du mobilier, ajout de prises triphasées dans la cuisine, alimentation d'une pompe de relevage, déplacement baie SSI (correction d'erreurs de la maîtrise d'œuvre dans la définition des besoins à satisfaire.), connexion d'une porte ventouse asservie au SSI : Demande expresse du contrôleur technique : corrections nécessaires d'erreurs de la maîtrise d'œuvre sur la définition du besoin à satisfaire.

- Pose d'un variateur de lumière (demande du maître d'ouvrage)

- Equipement électrique et sécurité d'un local de rangement de plus de 4 m<sup>2</sup> (corrections nécessaires d'erreurs de la maîtrise d'œuvre sur la définition du besoin à satisfaire)

### **E Signatures**

A, le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*



## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC**

### **LOT N°13 (PEINTURE)**

### **AVENANT N°1**

#### **A Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire du marché : SPINELLI, Place de la République, 05000 Gap.

Date d'effet : 30/04/2014

Durée : 14 mois à compter de la notification.

#### **B Objet de l'avenant**

Les modifications du marché consistent en des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- Suppression du poste 13.2.4 : Revêtement acoustique.

Suppression du poste 13.2.7 : Vernis sur boiseries intérieures : les bois posés étant prétraités ne nécessitent pas ce vernissage.

#### **C Economie générale de l'avenant**

Le présent avenant est d'un montant de - 6 175,50 € H.T, ce qui correspond à - 10.29 % du montant initial H.T du marché (60 000 € H.T).

#### **D Justification de l'avenant**

- Suppression du poste 13.2.4 : Revêtement acoustique devenu inutile suite à la pose de BA 13 par le lot 6, le revêtement mural en place s'étant avéré impropre à la peinture : L'aléa pouvant, vu les circonstances, être qualifié de sujétion technique imprévue.

Suppression du poste 13.2.7 : Vernis sur boiserie intérieure : Les bois posés étant prétraités ne nécessitent pas ce vernissage : correction d'erreurs de la maîtrise d'œuvre dans la définition des besoins à satisfaire.

### **E Signatures**

A,

le,

*Le représentant  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*